[illegible] DE LA N.ORLEANS
Bureaux 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLEANS;
VENDREDI MATIN, 30 NOVEMBRE.

FEUILLETON.

SPLENDEURS ET MISERES DE PARIS.

PAR ALFRED DE BRÉHAT.

DEUXIEME PARTIE.

LES ENFANS VOLÉS.

PAR OCTAVE FÉRÉ.

XXXIII.

LE COUVENT DES CARMÉLITES.

Le lendemain, maître Portin entra, dès la pointe du jour, dans la chambre d'Amélie qu'il trouva levée et en prière.

— Mon enfant, lui dit-il, j'ai quelque chose de bien grave à te demander.

— Demandez, mon père, dit-elle.

— Tu as des secrets pour moi, c'est mal.

— De quels secrets voulez-vous parler, mon père?

Elle était fort pâle, visiblement émue, mais son accent, son regard, ses traits n'indiquaient aucune défaillance.

Portin comprit qu'il allait avoir à soutenir une véritable lutte avec ce caractère énergique qui lui était si bien connu et dont il avait si pertinemment fait la description à ses associés. Mais il s'agissait d'un intérêt trop capital pour hésiter ni reculer devant une difficulté de ce genre, après en avoir aplani tant d'autres.

Se dominant lui-même, refrenant son impatience, son anxiété, ses appréhensions, il s'assit, fit signe à Amélie de se mettre à côté de lui, et lui prenant les mains d'une façon caressante et affectueuse:

— Allons, petite dissimulée, dit-il en souriant, vas-tu point jouer au mystère avec moi? Tu vois bien que je sais l'histoire, et franchement je ne comprends pas tes cachotteries à mon égard, pour un objet qui en mérite si peu!

— De quel objet s'agit-il donc?.....

— La belle question!.... de celui que t'a remis Mme de Saint Vallier, pardieu!

— Ah! fit-elle étonnée de le voir ainsi renseigné.

— Elle l'a!.... conclut-il intérieurement, en voyant cette expression de sa physionomie.

Il reprit tout haut:

— De ce volume doré sur tranche, auquel je défie que tu comprennes un traître mot, car il est écrit en latin, et qui a été transmis à Mme de Saint-Vallier par une petite dentelière que tu connais aussi, l'ayant rencontrée avec elle chez de pauvres diables où vous alliez en visite de bienfaisance.... Là.... suis-je bien renseigné?......

— C'est vrai.

— A la bonne heure, au moins, tu es une fille franche, qui ne sais pas mentir. J'ai toujours apprécié en toi cette qualité. Ce n'est pas comme ton frère!.... soupira-t-il entre deux parenthèses. Sois donc docile jusqu'au bout; ce livre, qui a subi tant de pérégrinations, je suis curieux de le voir, il traite des pierres précieuses, c'est ma partie, montre le moi.... Oh! ne crains rien, je te le rendrai intact, puisque tu n'en es que dépositaire.

— Je voudrais, répondit-elle en affectant une tranquillité que démentait le frémissement de sa voix, que cela dépendît de moi; mais avec la même sincérité, je vous répondrai que c'est impossible.

— Impossible!.....répéta le joaillier, dont le sang commençait à empourprer le visage. As-tu vraiment dit impossible?

Elle répondit en inclinant la tête.

— Et d'où vient cela?..... Pourquoi prétends-tu me dérober la connaissance de ce livre?

— Parce que je ne l'ai plus.

— Hein?... Comment?.... J'ai certainement mal entendu cette fois?...

— Non, mon père; je n'ai plus ce volume, répéta-t-elle d'une voix qui devenait plus posée à mesure que celle du joaillier était plus agitée.

— Ah! malheureuse!.... exclama-t-il en se dressant par une impulsion galvanique.

Mais se rasseyant aussitôt et s'efforçant de se contenir:

— Depuis quand t'en es-tu dessaisie?

— Depuis hier.

— Mais c'était un dépôt précieux, un dépôt sacré, m'a-t-on assuré.... Voyons, parle donc, explique toi.... A qui l'as-tu donné? Ne peux-tu le reprendre?...... C'est grave cela, plus grave que tu ne penses. Allons, tu vois bien que je brûle; quo tes paroles doivent me tirer d'un tourment épouvantable. Réponds, réponds!

— La chose est simple et naturelle, mon père, dit-elle avec un flegme et une lenteur qui contrastaient avec cette sourde tempête, ce livre était destiné à quelqu'un; je l'ai fait tenir à celui auquel il appartient légitimement.

—Oh! non...... c'est insensé; je suis le jouet d'un rêve.... d'un cauchemar.... L'un de nous deux a perdu le sens. Ce livre, dis-tu, tu l'as fait remettre à son destinataire?

—Je viens de vous le dire en effet.

—Mais, fit-il, en laissant une pause entre chaque syllabe, suffoqué par la stupeur, l'épouvante, la rage,— ce destinataire...... tu...... le connaissais donc?

—Je le connaissais.

—Ah! malédiction! s'écria-t-il en se levant de nouveau, les poings crispés sur elle pour l'écraser.

Elle se contenta de se courber, prête à recevoir ses coups, sans répondre, sans résister.

—Tu le connaissais..... et tu m'as trahi pour lui!

—Je ne vous ai pas trahi, mon père, j'ai rempli une mission dont je m'étais chargée, voilà tout.

Il s'abandonna aux manifestations de la fureur la plus insensée, se meurtrissant le front, s'arrachant les cheveux, marchant à travers la chambre, se heurtant aux meubles et aux murs, proférant des tronçons de mots et des commencements de phrases.

A la fin il la saisit par le poignet, la secoua si brutalement qu'elle tomba sur ses genoux, et il lui dit:

—Voyons, misérable, réponds! Tu l'as vu, tu le connaissais, cet homme, pour lequel tu m'as trahi, trahi odieusement!

— Mon père.... commença-t-elle.

— Ne m'appelle pas ton père, vociféra-t-il au comble de l'exaspération; ton père, je ne le suis pas! Non, non, tu ne l'as jamais été, ma fille!... Ma fille est morte, tu n'es qu'une étrangère!

— Quoi! dit-elle en se relevant soudain, vous n'êtes pas mon père?

Dans l'aveuglement de sa fureur, il ne remarqua pas l'expression fulgurante dont elle accompagna cette question.

— Non! je ne le fus jamais! jamais!.... Je n'ai qu'une fille, et ce n'est pas elle qui aurait commis cela!.... Toi, tu n'est qu'une mendiante, admise chez moi par pitié, pour tromper la tendresse de ma femme mourante, qui avait perdu sa vraie fille, la vraie sœur de Christine....

Elle n'écoutait point ces vaines explications, un seul mot l'avait frappée et l'exaltait:

— Je ne suis pas sa fille!.... Ah! soyez béni, mon Dieu! s'écria-t-elle rayonnante, oubliant ses mauvais traitemens, sa colère et le péril où elle était. Soyez béni, ciel miséricordieux!

— Tu triomphes, je crois!....dit-il en reconnaissant la transfiguration qui venait de s'opérer en elle. Ne te hâte pas.....nous n'avons pas fini ensemble.

— Que m'importe! le poids qui m'oppressait depuis si longtemps est écarté. Je ne vous crains plus; ce que vous pourrez inventer sera moins cruel que ce que j'ai souffert!

— Insensée! ingrate!....Ah! c'est à ce Léonard que tu as fait remettre le dépôt qu'on t'avait confié....Eh bien! ce Léonard....

Il suspendit sa révélation; un geste sinistre exprima qu'elle devait être foudroyante et fatale.

Mais elle, revivifiée par la joie de n'être rien à cet homme,

—Continuez donc, dit-elle. Ne voyez-vous pas que je suis forte à présent, que je saurai tout entendre..... Allez, mes terreurs et mes faiblesses sont finies; je vous défie de me faire trembler.

Il exhala un rire sauvage et strident.

—Elle triomphe, en vérité! dit-il. Misère de moi, une créature que je tiens à ma merci!.... Je ne réchauffe que des serpents à mon foyer! Ah! c'est pour ce Léonard que tu me braves!... Eh bien! ton Léonard....

—Ah! je crains de comprendre.

—Tu as compris; il est mort, mort, mort!....

—Vous l'avez donc assassiné comme son père!.... dit-elle en se dressant à son tour devant lui, sublime d'audace et d'indignation.

—Il est mort! répéta-t-il, et mal.

—Qu'attendez-vous pour me frapper aussi?

—Non.... tu vivras.... Tu vivras avec le souvenir de sa disparition, avec les remords de ta perfidie; tu vivras aussi misérable que créature humaine puisse vivre, et ce volume, d'un prix inestimable pour moi et sans valeur pour lui, quand même il eût vécu, je le retrouverai.... je le réunirai aux trois autres.....

—Décidément, dit-elle, vous avez tort de ne pas me tuer comme lui, car je ne lui ai pas seulement envoyé ce volume, mais les trois autres avec.

—Quoi!....tu dis.... tu as osé.... Ah! c'en est trop.... Je.... j'étouffe!....

Le sang, qui déjà injectait ses yeux, jaillit en bourdonnant à son cerveau: il tomba sous le coup d'un étourdissement voisin d'une congestion.

Elle ouvrit la croisée pour lui donner de l'air, et courut appeler du secours.

Ce n'était qu'une alerte: nous n'osons dire heureusement, car mieux eût valu une catastrophe qui eût purgé la terre de cet homme.

Des soins empressés, une saignée le remirent promptement sur pied. Le lendemain même, il écrivit une longue lettre qu'il fit discrètement jeter à la poste, et dès qu'il put sortir, deux jours après, son premier soin fut de demander une voiture de poste. Sans donner aucune explication à Christine elle-même non plus qu'à Cobald, il ordonna à Amélie d'y monter et se diriger sur le chemin de Fontainebleau.

Le voyage fut entièrement muet. Il y eut plusieurs relais, et chaque fois il donna ses ordres au postillon, sans qu'Amélie en entendît rien.

Elle était d'ailleurs anéantie, étrangère à ce qui se passait et aurait accepté le dernier supplice avec la même indifférence.

Enfin, dans une localité qu'elle ne connaissait pas, où les maisons étaient rares et disséminées, la voiture longea une grande muraille et s'arrêta devant une porte d'aspect austère, surmontée d'une croix noire.

Alors, seulement, maître Portin rompit le silence:

— C'est ici, dit-il; nous voici arrivés.

Sans s'enquérir quel était ce but qu'ils atteignaient,

— C'est bien, dit-elle, que faut-il faire?

— Je serai, répondit-il d'un ton étrange, meilleur pour vous que vous n'avez été pour moi... Vous vouliez entrer dans un couvent... Ceci en est un; on vous y attend et votre dot est payée.

— Merci, monsieur, dit-elle. Conduisez-moi. Où est Dieu, là doit être la consolation.

Ils mirent pied à terre; la porte s'ouvrit et ils pénétrèrent jusqu'au parloir, en tout semblable à une prison. C'était une vaste pièce voûtée, coupée en deux par un grillage étroit, derrière lequel s'étendaient des rideaux noirs, on y respirait une vague odeur de moisi et d'encens.

La partie où ils furent admis n'avait pour meubles qu'un prie Dieu, placé au-dessous d'un grand crucifix, et des sièges de paille. On marchait sur un dallage en échiquier, noir et blanc, froid et humide.

Il se fit un léger bruit de l'autre côté du grillage; un coin du rideau se souleva, et deux religieuses apparurent, l'une jeune encore, l'autre âgée, aux traits austères, à l'aspect ascétique.

—Madame, dit maître Portin, c'est la jeune fille dont on vous a parlé.

—Vous souhaitez entrer dans l'ordre de Notre Dame-du-Mont-Carmel? demanda l'abesse à Amélie.

—Je souhaite quitter le monde pour n'y plus rentrer jamais, répondit-elle.

—Il faut cependant, reprit la religieuse, que vous sachiez bien à quoi vous vous engagez, car ce n'est pas dans un de ces monastères accommodants où l'on allie la religion aux réminiscences mondaines. L'ordre des carmélites est le plus pur et le plus rigide qui existe dans la sainte religion catholique, et je ne puis vous admettre, même au titre de novice, avant que vous ayez une notion de l'existence qui vous est réservée. Veuillez donc entrer et m'accompagner, monsieur votre père attendra et à notre retour, vous choisirez entre partir avec lui ou rester avec nous.

Amélie, résolue et résignée, suivit les deux guides. On lui montra la chapelle, où l'on prie debout, à genoux ou prosternée, jamais assise; le réfectoire, où jamais il n'entre de viande, où l'on ne boit que de l'eau, où l'on jeûne la moitié de l'année, la cellule avec son prie Dieu surmonté d'une tête de mort, et ayant pour meuble un lit de planche avec un matelas de crin.

Quand elle eut vu ces choses et reçu les explications qui justifient les paroles de l'abbesse sur la rigueur de cet ordre des carmélites.

—Telle est la vie qui vous est offerte, dit la religieuse, se lever la nuit pour prier, sans cesse veiller et jeûner.

—Eh bien! ma mère, répondit-elle, je prierai, je jeûnerai, je veillerai.

—Si telle est votre résolution, restez donc parmi nous, et, après deux années d'épreuves, si vous êtes fortifiée dans la foi, l'obéissance et la mortification, vous aurez le bonheur d'être admise à prononcer vos vœux...... Maintenant, venez faire vos adieux à votre père.

—Merci, ma mère; de ce moment j'ai renoncé aux attaches terrestres, je n'appartiens plus qu'à Dieu.... Mon père lui-même ne me reverra pas.

—Amen! dit l'abbesse. Persévérez, vous avez la vocation.

Et, seule, elle alla informer le joaillier qu'il ne devait plus attendre sa fille.

Il sortit du monastère, remonta dans sa chaise, et se fit ramener à grandes guides à Paris.

Vers ce même moment, deux jeunes gens, partis l'un de Florence, l'autre de Paris, se rencontraient à Lyon, où le second avait donné rendez-vous à l'autre.

—Mon cher Frédéric, dit celui-ci à son ami, quel motif si grave t'a inspiré cette idée de m'arrêter ici, et de retarder mon arrivée, quand nous pouvions nous revoir un jour plus tard à Paris?

—Mon cher Jean, répondit Frédéric Mülhdorff, c'est qu'il ne faut pas que tu ailles à Paris.

—Plaisantes-tu, Frédéric? Ne pas aller à Paris quand mon cœur m'y appelle!

—Mets un crêpe sur ton cœur, ami, répondit mélancoliquement Frédéric.

—Et quoi! ma tante Valentine!......

—C'est elle qui ordonne, qui conseille..... qui prie.

—Mais ne sais-tu pas que j'ai dans l'âme un amour....

—Moi aussi, ami....j'en ai....j'en avais un! murmura le jeune docteur en étouffant un soupir.

—Ah! toi, Mülhdorff, le philosophe austère!

—Ecoute, Jean. Le malheur s'est abattu sur nous deux. Celle que tu aimes a disparu une seconde fois, et plus fatalement peut-être que la première.

—Que dis-tu!

—Ecoute encore. Celle que j'aime, moi, ne saurait m'appartenir qu'au prix de son honneur....Tes biens sont perdus; ton hôtel est en cendres.....et Mme de Saint-Vallier nous ordonne de quitter la France; elle t'adjure de ne pas rechercher les motifs et de lui obéir aveuglément.

—Ainsi, dit Jean de Rusolles, ma fiancée perdue, mes biens pillés et brûlés, toutes mes espérances anéanties.....et l'exil!

—Oui, l'exil, répondit gravement Frédéric Mülhdorff, mais on en revient, ami....Et quelque chose me dit que nous en reviendrons!

FIN DE LA DEUXIEME PARTIE.

A continuer.

SPECTACLES.

THEATRE DE L'OPERA.

Au coin des rues Toulouse et Bourbon.

PAUL ALHAIZA..................Locataire.

DIMANCHE, 2 DECEMBRE 1866,
1re représentation de:

L'HONNEUR DE LA MAISON,
Drame en 5 actes.

A LA BASTILLE,
Vaudeville en 1 acte.

On commencera à 7 heures un quart.

L'administration du Théâtre de l'Opéra rappelle à MM. ses abonnés du mardi et du samedi que leurs coupons de loge ou de parquet, sont toujours à leur disposition quelque soient les jours de représentation, tant que l'on ne jouera que deux fois par semaine.

A partir de jeudi 28, le bureau de location du Théâtre de l'Opéra s'ouvrira pour la vente des billets de 8 à 11 heures du matin et de 2 à 5 heures du soir. 30 nov

Théâtre d'Orléans.

DIMANCHE 2 DECEMBRE,
Première représentation de

LA TOUR DE NESLE,

Drame en 5 actes et 9 tableaux, d'Alex. Dumas. Décors et costumes neufs.

Un rideau peint par M. Jacinto E. Garcia.

On commencera à 7 heures précises. 30 nov

Théâtre St-Charles.

Propriétaires....BEN DE BAR & E. EDDY.

VENDREDI SOIR, 30 Novembre,

Bénéfice de Mlle. ZOE.

La Sylphe cubaine, qui remplira le rôle de FENELLA dans MASANIELLO.

Le spectacle se terminera par PIPKINS RURAL RETREAT vaudeville. 30 nov

Académie de Musique.

Rue St-Charles, près le Commercial Place

SPALDING & BIDWELL..Propriétaires et Directeurs

LUNDI, 3 Décembre 1866,

Inauguration de la Double Compagnie de Variétés.

Afin de produire rapidement les nouveautés les plus attrayantes, la Direction réunira sa Colossale Troupe Ambulante à la Compagnie actuelle de l'Académie formant ainsi une troupe immense, composée d'artistes de premier ordre dans tous les genres.

Cette troupe surpassera, par le nombre et le talent, toutes celles qui l'ont précédée à la Nlle Orléans.

Pour l'ouverture, voir les petites affiches. 30 nov

Musée du Crescent City,

RUE ST-CHARLES, Nos 40 & 42.
[EN FACE DE L'HOTEL ST-CHARLES.]

Ouvert tous les jours, de 8 heures du matin à 11 heures du soir.

E. W. Schaffer..............................Directeur.

L'ÉDIFICE a été réparé et agrandi à des frais énormes expressément pour les curiosités qui doivent y être exposées.

Plus de dix mille curiosités, comprenant des animaux sauvages, des oiseaux, des poissons, des insectes, des minéraux, des tableaux, des monnaies, des reliques de la révolution et des merveilles de toutes les parties du monde s'y trouvent.

LA GRANDE MENAGERIE D'AMES, composée de lions d'Afrique, de tigres, de léopards, de singes, oiseaux, &c, &c, sera exposée journellement au Musée. On y voit également des jongleurs et des artistes chinois.

L'intrépide BELLE LOUISE et ses animaux ajoutent aux attraits du spectacle.

Entrée, 50 cents. Enfants, 25 cents.

Le Musée du Crescent City s'ouvrira MERCREDI, 10 octobre. 3 oct

SIXIEME GRAND BAL
PARÉ ET MASQUÉ,

A la SALLE D'ORLEANS, entre Royale et Bourbon,

SAMEDI, 1er Décembre 1866.

Le succès continu de ces Bals dispense les Administrateurs d'annoncer et de rappeler le confortable que l'on trouve dans leur établissement.

ORCHESTRE DE PREMIER ORDRE.

Restaurant—Café—Liqueurs—Cigares—Tir au Pistolet, etc. etc.

Un assortiment de costumes nouveaux peuvent être loués à des prix modérés par Mme Solnay, ancienne Costumière du Théâtre de l'Opéra.

Prix d'Entrée pour un Cavalier, $2.—Les Dames sont invitées.—Voir les programmes pour plus de détails.

Directeur: HIPPOLYTE A. NARDINI,
30nov LESAGE. Propriétaires.

Un Grand Bal Paré

Sera donné par la Société ahscienne et lorraine de BIENFAISANCE ET D'ASSISTANCE MUTUELLE, à la salle de la PARFAITE UNION, rue des Remparts, entre Dumaine et St-Philippe,

LE SAMEDI 8 DECEMBRE 1866.

DIRECTEURS:

J. Lorber,	L. Gruber,	Ch. Krost,
L. Seurata,	X. Detroit,	N. Bauer,
A. P. Schneider,	Chs. Yaeger,	A. Zimmermann,
C. Duvic,	J. Rainstein,	Chs. Frantz.

COMMISSAIRES:

A. Sambola,	J. B. Geiss,	D. Meunier,
L. Cercilier,	C. Albert	

COMITÉ D'ORGANISATION ET D'INVITATION:

A. P. Schneider, C. Duvic, L. Graber.

Prix du billet..............$2 00.

Les demandes d'invitation pour dames devront être adressées au Comité ou à l'un des membres qui se réuniront les Mardis et Vendredis de chaque semaine.

Les propositions pour buvette, restaurant et vestiaires seront ouvertes jusqu'au 1er décembre.

Par ordre du Président,
11 nov— A. P. SCHNEIDER, Secrétaire.

Grand Bal Paré et Masqué,

AU bénéfice de M. PAUL ROCHE, artiste de l'Opéra—donné le samedi 1er décembre 1866, à la salle de l'Opéra.

DIRECTEURS:

Cobb Ferrier,	Charles Bienvenu,	Francis Bouvain,
[illegible]	Emile Lefranc,	Amédée Paris,
Henri Barthe,	P Canonge, Jr,	A St Alexandre
Louis Lods,	François Rendon,	Auguste Reusselet,
N Fidel,	Alfred Noury,	J Leblanc,
F Lévy,	G Gast	F Piet,
M Michon,	T Nagueloua,	A Fouquet,
Oscar Bois,	J Jouet, architec,	E Masson,
L Demarets,	J Colg,	L Zickembach,
P Turbery,	R Bardaux,	L Grain,
Charles Laborde,	Ch Pelot,	Ch Antognini,
Col Dumontelle,	Henri De Greg,	Victor Prost-cam,
A Gratard,	J Gratard,	A Bauchange,
C Acedie,	H Pinard,	Capitaine Nougué
J Lepeau,	Gustave Bossé,	J Carite,
Capitaine Caudan,	Capt Hausmann,	Com'dnt P Servat,
C Marchal,	Colonel Artigue,	Cap Artigue, Espl,
Capt Artigue, V L,	Lt-Col Seguedo,	R Mesail,
Capt Pellegrin,	Maj B Corailé,	Cap Lambron,
Théophile Gollain,	Aug Dudonnat,	J Pison, Jr,
M Montreuil (maison B Pifet),		M Liambias, père,
M Llambias fils, président de la Société des Fils de la Louisiane.		
M Déchaux, rue St-Louis.		

On pourra se procurer des invitations de dames et des cartes de cavalier chez

MM. A. Dudonnat, encoignure Royale et St-Louis,
" F. Bouvain, rue Bourbon,
" M. Michon & Schwetzer, Orléans et Royale,
" Gernibé & Lebano, Vieille-Levée, No 203,
" A. Noury & Gast, rue Douane, No 115,
" E. Levy rue Dryades, No 457,

Au contrôle de l'Opéra, ainsi qu'à tous les Directeurs.

Réunion des Directeurs, tous les lundis, mercredis et vendredis, au salon du restaurant St-Louis.

Aucune dame ne sera admise sans invitation personnelle.

Prix du Billet..........................$2.00.

7 nov—12j et 18,

A LOUER.

A partir du 1er octobre, le second étage de la bâtisse située au coin de Commercial Alley et de la rue St-Charles. Il se compose de deux grands et beaux salons ayant chacun vingt pieds de large sur trente pieds de long de trois chambres à coucher et cabinets pourvus d'eau.—A louer également le grenier qui est grand et très convenable pour l'emmagasinement.

Le tout conviendrait très bien pour un club ou une résidence, la bâtisse étant située dans une partie centrale, près la rue St-Charles. Pour plus de détails s'adresser à M. PESANT, 16 nov—1m Rue Carondelet, No 5.

T. C. TWICHELL.

BANQUIER, COURTIER de change, d'or et d'argent, de billets de banques n'ayant pas cours, d'actions, bons, scrip d'assurance et valeurs de gouvernement,

Rue Gravier, No 145, Nlle-Orléans.
3 nov—1m

F. RIMAILHO & ESPENAN,

IMPORTATEURS, No 43 RUE DE CHARTRES,

Ont reçu par les derniers arrivages d'Europe un grand assortiment d'ARTICLES de CHOIX qu'ils offrent aux marchands de la ville et de la campagne à des PRIX EXCEPTIONNELS:

CONFECTIONS de SOIE pour dames, ORNEMENTS et PASSEMENTERIES de Soie et Jais, GALONS NOUVEAUTE, BRODERIES, DENTELLES CLUNY et VALENCIENNES, RUBANS, BOUCLES et AGRAFES à Ceintures, BAS et CHAUSSETTES françaises, anglaises et all mandes, LAINAGES de fantaisie, GILETS et JUPONS, TRICOT de Montréjeau, PEIGNES Ivoire, Buffle et Ecaille, CORSETS, CHEMISES, CRAVATES, GANTS, MOUCHOIRS Batiste, SERVIETTES et NAPPES, PARAPLUIES et EN TOUT CAS Soie, MERCERIE, PARFUMERIE, PLUMEAUX, &c, &c.

F. RIMAILHO & ESPENAN,
30 oct—1m No 43, rue de Chartres.

Georges Wailes. Julien Michel

WAILES & MICHEL.

AVOCATS (NOUVELLE-ORLEANS)
12, Passage de la Bourse.

Exerceront aussi leur profession dans le Quatrième District Judiciaire, à IBERVILLE et à la POINTE COUPEE ainsi que pardevant la Cour Suprême de l'Etat.

Une attention particulière sera donnée aux affaires qui leur seront confiées pour la ville et la campagne.
12 oct—1m

BURKE & CO.

GLENDY BURKE, GEO. BACON BURKE, CARNEAL BURKE, banquiers, rue de Camp, No 34, courtiers de change étranger et de change américain. Ils se chargent des recouvrements et des remises, tirent sur Merchant's National Bank, de New York, et sur la banque d'Amsterdam. 13 oct—1m

POUR MOBILE, DIRECTEMENT.

Ligne Morgan.— Steamers de la Malle des Etats-Unis.

SERVICE JOURNALIER.

Le fret sera reçu à des prix réduits selon le nouveau tarif.

Départ, VENDREDI, le 30 Novembre, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi du chemin de fer Pontchartrain.

POUR MOBILE DIRECTEMENT, le steamer neuf

MARY,

en fer, à basse pression et à aubes, capitaine A. L. Myers, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, avec la malle des Etats-Unis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à
I. C. HARRIS,
Au coin des rues Camp et Commune.

30nov—1

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.

—Steamers de la malle des Etats-Unis— Ligne de Morgan.

Départ, VENDREDI, le 30 novembre, à huit h. du soir.

Passage à la cabine pour Galveston: $15

Le fret pour Galveston sera reçu à moitié des prix indiqués sur les cartes.

Frêt pour Lavaca et Indianola pris à 25 0/0 au-dessous des tarifs réguliers.

Le frêt pour Lavaca sera livré sans frais d'allége.

Pour Galveston, Indianola et Lavaca, le steamer en fer à basse pression et à aubes

WM. G. HEWES,
commandant Geo. E. Tripp,

partira à la date ci-dessus, du pied de la rue St-Joseph.

Ce bateau ayant été détenu pour cause imprévue, partira ce soir comme il est dit ci-dessus.

Pour frêt ou passage, s'adresser à
I. C. HARRIS, agent,
28 nov. Au coin des rues Camp et Commune.

Brazos Santiago.

Steamers de la malle des Etats-Unis—Ligne Morgan.

Départ, SAMEDI, le 1er décembre 1866, à huit heures du soir,

POUR BRAZOS SANTIAGO

Le steamer en fer à basse pression et à roues latérales,

ST-MARY,
—, capitaine,

Partira à la date ci-dessus, du pied de la rue St-Joseph.

Pour frêt ou le passage s'adresser à
I. C. HARRIS, agent,
Au coin des rues Camp et Commune.
29 nov

POUR VERA-CRUZ.

Le premier steamer après le Sonora.

Le steamer anglais MEXICO, de première classe, capitaine G. W. Poindexter, reçoit en ce moment du frêt au poteau 26, Premier District, et partira positivement le DIMANCHE 2 décembre, à huit heures du matin.

Pour reste de frêt ou passage, s'adresser à
H. S. HALL & Co.,
25 nov—10 j Rue Poydras No. 50.

Pour MANDEVILLE et MADISONVILLE, tous les jours, excepté le Dimanche.

Et pour COVINGTON, tous les Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis.

Départ de COVINGTON le LUNDI matin.

Le steamer

ELLA MAY.

De la malle, à basse pression, à aubes et fin marcheur, partira à l'arrivée du convoi de 10 heures et demie du matin du chemin de fer Pontchartrain.

Le SAMEDI, le steamer partira à l'arrivée du convoi de midi.

LOUIS FRIGERIO Jr.
29nov—1m. No 23, rue de Chartres

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.

LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR......2500 tonneaux....	Nelson, comm.	
GUIDING STAR........2500	"	Berry, "
MISSISSIPPI..............2200	"	Sumner, "
MERRIMACK............2200	"	Vansier, "
HAVANA...................2000	"	Whitman, "
MONTEREY...............1400	"	Edwards, "
MARIPOSA...............1400	"	Quick, "
MATANZAS...............1400	"	
MISSOURI.................1400	"	Hudson "

Le vapeur

MORNING STAR.
Nelson, commandant,

Partira Samedi, le 1er novembre 1866, à 7 h. A. M. du wharf de la Compagnie, en face de la place Jackson.

Le steamer MONTEREY, commandant Edwards, partira le Mercredi, 5 décembre, à la même heure.

On recevra du frêt pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du frêt et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour frêt ou passage, s'adresser à
WILLIAM CREEVY, agent,
25 rue Carondelet, Nlle-Orléans.
C. K. GARRISON, président,
15 oct No 5, Bowling Green, New-York.

Seule ligne directe pour la France

Service des Paquebots Poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord:

VILLE DE PARIS............	Surmont..............	Samedi 1er déc
EUROPE........................	Lemarie..............	Samedi 15 déc.
ST-LAURENT..................	Surmont..............	Samedi 29 déc.
PEREIRE.........................	Duchesne............	Samedi 12 janv.

Prix du passage en or.

Première classe, $135. Seconde classe, $80, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classe.

Les steamers de cette ligne n'admettent pas de passagers d'entrepont.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

Soins médicaux gratuits.

Pour plus de détail s'adresser à
GEO. MACKENSIE,
agent, 58 Broadway.

A la Nlle-Orléans, V. PERRILLIAT, 127 Commune, A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel; Au Havre, chez William Iselin & Cie.

Les personnes désirant partir pour France peuvent obtenir ici leurs billets de passage, sans écrire ou télégraphier à New York, en s'adressant à M. V. Perrilliat 127 rue de la Commune. 9 fév

POUR VERA CRUZ.

Le steamer SONORA, arrivé de Vera Cruz, partira pour le même port le 1er décembre.

Pour frêt ou passage, s'adresser à
VICTOR PERILLIAT, agent,
20 nov—au 1er déc rue de la Commune, No 127.

POUR RIO JANEIRO. Départ: le 5 décembre positivement.

La goëlette anglaise FAVORITE, capitaine — partira comme indiqué, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, et plusieurs passagers; ces derniers sont priés de régler leur passage avant le 1er décembre, et ceux qui désirent partir devront aussi retenir leur passage avant ce jour, car aucune application pour passage ne pourra être reçue après le 1er décembre.

Pour balance de frêt ou passage, s'adresser chez
J. M. ORIOL,
10 nov 35, rue Natchez.

POUR LE HAVRE.

Partant vers la fin du mois.

Le navire américain de première classe MERCHANT, capt. Sprague, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira promptement.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord au poteau 40, Troisième District ou à H. R. BUDDENDORFF,
7 nov 175 Commun street.

PAQUEBOT DE LAFOURCHE.

Deux fois par semaine, les MARDIS, à Midi, les MERCREDIS, à 5 heures du soir.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine M. Charlet, commis Wm Taylor, pour Thibodeauxville et tous les débarcadères de la côte et du bayou Lafourche. Le bateau donne des connaissements jusqu'à Lockport, et pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
RIPLEY & Co,
30 nov—1m Rue du Canal, No 32.

POUR LES OPELOUSAS.

Départ: tous les MARDIS, à 5 heures du soir.

Pour les Opelousas.—Le bateau à vapeur Irène, neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine Gas. E. Louaillier, commis John W. Darby, partira pour les Opelousas, Washington, Port Barré, l'embouchure du bayou Rouge, Simmsport et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord.

POLLINGUE & GAJAC, rue St Louis No 9.
DONOHUE & WINBURN, rue Tchoupitoulas No 2.
J. S. Pagaud, agent pour les annonces, rue Front, No 13.
20 nov

PAQUEBOT REGULIER DE LA COTE ET DU BAYOU LAFOURCHE.

—Départ, tous les mardis à 5 heures, et les samedis à 10 heures.—Le beau bateau NEW ERA, capitaine Joseph F. Aucoin, commis E. O. Melançon, fera les voyages réguliers entre Thibodeauxville, Labadieville, Napoleonville, Paincourtville, Donaldsonville, et tous les ports intermédiaires du Bayou et de la côte.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à J. FENIMORE, Nlle-Orléans. 4nov—1m.

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ: tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures du soir.

Le beau bateau neuf ALONE, capitaine Louis Pareuton, commis J. J. Labatha, partira régulièrement pour Thibodeauxville, Napoléonville, Paincourtville, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires du Bayou Lafourche et de la côte. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord.

CELLOS & GWARTNEY,
13, Front Levee.

N. B.—Le ALONE ayant conclu les arrangements nécessaires, prendra du frêt pour Lockport. 17nov 1m

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.—Départ tous les SAMEDIS, à 10 heures du matin, et tous les Vendredis à 5 heures du soir.—Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine A. Dugas, commis Joe. Dufresne, pour Thibodeauxville, Paincourtville, Napoleonville, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires de la Côte.—Départs réguliers—Attention particulière pour les passagers et le frêt de la Côte. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à J. S. RELF, rue Tchoupitoulas, No 4. Virginius C. Dunloop agent pour les annonces.

Le J. M. SHARP se rendra régulièrement à chaque voyage avec le steamer THOS POWELL, et prend à du frêt jusqu'à Lockport. 17nov—1m

Bateau de Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans, portant la malle des Etats Unis.—Départ, TOUS LES MARDIS, A CINQ HEURES DU SOIR.—Le magnifique bateau neuf Robert E. Lee, capitaine Jno. W. Cannon, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Le Robert E. Lee prendra du frêt et des passagers pour la rivière Yazoo et donnera le privilége du rembarquement à Vicksburg. Sous le rapport du confort, de la rapidité et de la sécurité, ce bateau n'est surpassé par aucun des bateaux des rivières de l'Ouest ou du Sud. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord. 16nov—1m

POUR LES OPELOUSAS.

Départ tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir.

POUR LES OPELOUSAS—Le bateau à vapeur VICTORY remplaçant le J. D. HINDE, neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine O. Hinckley, commis M. Keuteau, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus pour Washington, Port Barré, l'embouchure du Bayou Rouge, Simmesport et tous les ports intermédiaires de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le VICTORY s'est nolisé pour prendre la place du J. D. HINDE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
J. B. CARLIN, rue de la Vieille Levée, No 82.
J. S. PAGAUD, agent pour les annonces, rue Front, 13
4nov—1m

PLANTATION A LOUER,

Ou à Cultiver en compte à demi.

La grande PLANTATION, à Sucrerie, ci-devant appartenant à Wèbre, Jourdan & Jacob, située dans la Paroisse St Jacques rive gauche, à 46 milles de la ville, mesurant 12 arpents de face au fleuve, sur 80 arpents de profondeur, contenant 600 arpents de terre défrichée et un bois inépuisable.

Il y a une cinquantaine d'arpents de cannes coupées et mises en matelas et en "windrows" et cinquante arpents de souches. Il y a, en outre, 27 mulets, charrettes, instruments aratoires, &c., &c.

BERNARD TURPIN,
27 nov- 3f No 93, Vieille Levée.

A bon marché pour cause de départ.

A vendre UNE JOLIE PHARMACIE de détail avec arrière pharmacie. Installation de premier choix: boiserie fine; tiroirs, armoires et vitrines, faisant le tour de la pharmacie; comptoir avec tiroirs, vitriers, show globes, balances, trébuchet, &c, &c, verrerie de premier choix, flacons et bocaux tous bouchés en verre. Médicaments et produits chimiques de choix et en quantités pour satisfaire aux prescriptions. Le tout facile à transporter. S'adresser 167, rue Marais entre Ste Anne et Dumaine. 1er nov—1m l. l. 2 j

LEON VON ZINKEN,

ENCANTEUR ET AGENT GENERAL,

Bureau, rue Gravier, 166,

Se charge de la vente de meubles, de cargaisons, de coton et de toute espèce de marchandises au dehors

Les baux et la vente de propriétés foncières sont l'objet d'une attention spéciale.

Bien qu'il n'ait pas une expérience de "15, à 20 ans, comme encanteur" M. Von Zinken espère que l'attention qu'il portera aux affaires qui lui seront confiées lui vaudra le patronage du public.

Les prix sont modérés. 14 nov—1m

AVIS.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il a ouvert un magasin au No 178 rue Commune, près de la rue St Charles, pour la vente en gros et en détail de cigares et cigarettes de la Havane, de tabac à chiquer, à fumer, &, et de billets de loterie, à des prix très modérés.

8oct—1m F. ROMAGOSA.

Marchandises Sèches en Gros.

Le plus Grand Assortiment, et le Stock le meilleur marché en ville.

La Maison LOEB SIMON & Co.,

86..............CANAL...............86

INFORME sa clientèle française et les marchands en général, qu'elle vendra son stock aux plus bas prix du marché et à des conditions très raisonnables.

M. ALLIBERT, employé autrefois dans la maison North, Duthil & Co et Geo. Bancke & Co., est maintenant dans notre maison et invite ses amis et son ancienne clientèle à la patronner.

12 [illegible]

MAISON RIVERA,

158 . rue Royale . 158

Le soussigné a l'honneur de faire savoir aux nombreux habitués de la maison et au public en général qu'il vient de recevoir de Paris, par l'intermédiaire de M. RIVERA,

Un bel assortiment de bijouterie française en or et en argent, tel que:

BOUCLES D'OREILLES, dernier genre; CHAINES, COLLIERS, CHAINES de montres, MONTRES, BAGUES, DÉS, CROIX, TABATIERES, MÉDAILLES, HOCHETS pour enfants, monture nacre, &c., &c.

Ainsi qu'un grand assortiment de bijouterie de religion et autres articles de ce genre, fins et ordinaires.

Le tout sera vendu à des prix très modérés.

Le soussigné se recommande aux familles, particulièrement pour le percement d'oreilles et la monture de chapelets en or et en argent.

Pour P. N. RIVERA,
27 oct—1m J. B. DESANGLES. a ent.

Savon! Savon! Savon!

McROBERTS & DICK,

Fabricants de savon,

Fabrique, au coin des rues Liberté et Jackson, Nouvelle-Orléans,

Ont ouvert un dépôt de leur

FABRIQUE DE SAVON STAR,

Au No. 43 de la rue Gravier, coin Nile-Levée

Ils fourniront au commerce de la ville,

Au plus bas prix du marché,

les différentes marques de leurs excellents

Savons de famille,

SAVON STAR, patenté, pressé, SAVON NO 1, SAVON EXTRA de FAMILLE,

Savon Palm,

Que ne surpassent pas, en qualité détergentes, le savons des fabriques du Nord, de l'Ouest ou du Sud.
4 nov—1 m

BON MARCHE! BON MARCHE!

AU BROWN STORE,

Rue Marais, entre St-Pierre et Orléans.

Le soussigné annonce à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un magasin de chaussures pour hommes, femmes et enfants. Il fait aussi sur commande.

Confection pour hommes à des prix en rapport au temps actuel. Qu'on vienne voir et l'on sera satisfait.

Demande d'ouvriers cordonniers pour hommes et femmes; il sera payé les plus hauts gages.

ANDRE PADRON,
Brown Store, Rue Marais entre St-Pierre et Orléans.
13nov—1m

Marchandises sèches,

BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX,
En gros seulement.

BLANCAND & GUITET,

RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE No. 49.

L'ouverture du nouveau stock de saison vient d'être faite. 28 oct—

CALENDRIER

DE LA

PLUME DE BRONZE,

POUR 1867.

Edition française, Edition anglaise.

D'une exécution typographique défiant sérieusement tout GENRE IMPORTÉ du même prix.

Prix, 10 cents.

A vendre en GROS et en DÉTAIL chez l'éditeur et imprimeur,

FRANCIS BOUVAIN,
92, rue Bourbon.

Ce Calendrier ayant été régulièrement DÉPOSÉ à la Cour de District, tout contrefacteur sera immédiatement poursuivi. 14nov—

Albums Photographiques,

de $1.50 à $50 pièce,

de genres entièrement nouveaux.—à vendre chez

FRANCIS BOUVAIN,
92, rue Bourbon,
14nov "A LA PLUME DE BRONZE."

300 Lorgnettes d'Opéra!

—ET—

JUMELLES DE MARINE,
de $3.50 à $40 pièce,

A vendre chez
FRANCIS BOUVAIN,
92, rue Bourbon,
14nov "A LA PLUME DE BRONZE

FUSILS FINS! FUSILS FINS!!

Les soussignés, agents de

C. F. Manton, C. V. Burke, Wm. Chance,
FABRICANTS DE

Fusils Fins Doubles et Simples,

annoncent au public qu'ils ont reçu un assortiment complet de Fusils à canons

Laminés, acier d'argent, ruban d'acier, damas, &c.

En outre ils ont reçu une grande variété de Fusils garantis et bien conditionnés, dans les prix ordinaires.

McLEAN & OLIVIER,
20 oct—3m No. rue de

Confiserie Française.

E. LEVY,

457 .... Rue Dryades 457

Entre Euterpe et Terpsichore,
NOUVELLE-ORLEANS.

A l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il a fait l'ouverture de son nouvel établissement, depuis le 8 du courant. Il sollicite le patronage du public et fera tous ses efforts pour le mériter.

Pâtisserie fine, fruits cristallisés nougat de Montelimar, liqueurs fines et de toutes qualités.

Salon de crème et de lunch.

Les ordres pour le dehors seront l'objet d'une grande attention et seront remplis à des prix modérés.

Dépôt du chocolat Lopez. 8 nov—1m

PERDU.

LE certificat No 293, pour trois actions de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, en date du 11 juillet 1864, émis au nom de Joseph Lombard.

Avis est donné que le nouveau certificat a été demandé.

OCTAVE CALONGNE,
Curateur de la succession de Jos. Lombard, décédé.
10 nov—4 sem—1 f p s

PARISIAN HAT STORE,

52............CHARTRES ST............52.

E. G. Audibert vient d'ouvrir à l'adresse ci-dessus un magasin de chapellerie, dont les premières et les plus célèbres manufactures d'Europe et du Nord ont fourni les plus fins produits. Cette maison ayant engagé les meilleurs ouvriers, elle pourra en outre fournir les prix exceptionnels dans la plupart des articles, des galons, des rubans, &c., &c.

M. Emile Audibert, qui dirige cet établissement ayant passé quatorze ans de sa vie à acquérir l'expérience de cette profession dans le splendide établissement de J. J. ALBERT, ce chapelier si populaire à la Nlle-Orléans, se propose de faire continuer au PARISIAN HAT STORE la réputation de la première maison, comme par le passé, de faire son possible pour contenter le public.

31 oct—1m

Groves & Church,

Rue Poydras No 144—Côté Sud.

MARCHANDS de fourneaux de cuisine, poêles, cheminées, grates, ferblanterie unie et autres articles en fer fondu, articles en cuivre et articles de ménage.

Ils ont constamment un stock complet sur lequel ils appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne, et qu'ils leur vendront à bas prix.

16sept—6 m

Chas. Hemard.

VENDEUR DE COTON,

RUE GRAVIER NO. 194,
NOUVELLE-ORLEANS

Il fait des avances libérales sur les consignations.
5 oct—3 m

La Presse Beater,

POUR LE COTON, LA MOUSSE, LE FOIN, &c.

CETTE incomparable presse dont la force égale celle des meilleures à vapeur et qui économise le prix de la recompression en ville, est ce qu'il y a de mieux au monde pour le planteur ou le fermier.

Elle sera exposée à la grande Foire de la Nlle-Orléans

A vendre par THOS BAIRD, rue Ste-Marie, No 127 et par A. P. DEMILT, rue Gravier, No 1,2.

11 nov—1m

CHARBON. CHARBON.

PRIX RÉDUIT À $1.00 LE BARIL DE

Charbon Pittsburg de la meilleure qualité.

Charbons Anthracite et Cannel anglais,

aux plus bas prix du marché.

Les ordres laissés à mon bureau, rue Carondelet, No 6, ou à mon Dépôt, au coin des rues Louisa et Levée, 3me District, seront promptement remplis.

2 nov—30f DAVID STICKNEY.

Commission—Exportation—Paris.

JULES MORRIER,

90............RUE OBERKAMPF............90

HORLOGERIE, BIJOUTERIE,

correspondant de la maison MONTAGNE & CARLOZ, de la Nouvelle-Orléans.

1er nov—3 m 2 f. p. s.

Mme ALLUARD,

Somnambule,

BIEN connue à la Nouvelle-Orléans pour être l'instrument de la Providence pour les malades qui ont recours à ses conseils—spécialement pour les cas de maladies nerveuses, l'épilepsie comprise. Mme ALLUARD, guérit également la gastrite, les aigreurs d'estomac, les digestions difficiles, les maladies du foie, la diarrhée, la dysenterie, les maladies de matrice, le catarrhe pulmonaire, les asthmes et toutes les maladies des voies respiratoires.

Consultations, rue Tremé, 266, entre Ursulines et Bayou. 18 avril—

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à dessécher, des moulins à scie, des presses à coton, des vis de Newell, des bouches à fourneaux, des grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de fer à vapeur et de toutes espèces de machines pour le Sud,

14 sept—6 m LEEDS & CO

AVIS.

LES soussignés ont formé une société sous la raison SMITH & RELF, pour le commerce de charbon.

JOHN E. SMITH,
J. MILTON RELF.

Bureau, au coin des rues Carondelet et Gravier
15 oct — 3 m.

Champagne Moet & Chandon.

ANTOINE OECHS,

73 OLD STREET..............NEW YORK,

Seul agent, aux Etats-Unis et aux Canadas, pour la vente du

SILLERY..........	de Moet & Chandon, première qualité,		
FLEUR DE SILLERY	do		
VERZENAY	do		
GRAND VIN ANGLAIS	do	très sec,	
GRAND VIN IMPERIAL	do	cachet vert.	

AYANT accepté la seule agence pour la vente de ces célèbres VINS dans l'Etat de la Louisiane, nous sommes prêts à en fournir au commerce aux prix de l'agence de New York, n'ajoutant que le coût du transport. Nous sollicitons un essai et le temps des ordres d'importation, avec étiquettes et marques au gré des acheteurs. Ces vins sont bien connus et le commerce peut être assuré que la liste des prix sera strictement suivie dans toutes les circonstances.

G. M. BAYLY & CO.,
nov—6m Rue de la Commune, No 61.

LES DERNIERES MODES.

DEMANDEZ

LE MALAKOFF

ELLIPTIC DUPLEX.

(OU A DOUBLE RESSORT)

DE J. W. BRADLEY.

Ces MALAKOFFS se PLOIENT pas et ne se CASSENT pas comme ceux qui n'ont qu'UN ressort; ils conservent leur forme parfaite, gracieuse, aussi longtemps qu'il faut pour user trois ou quatre Malakoffs ordinaires qui sont mis de côté comme inutiles. Il y a donc économie à les acheter.

CHAQUE CERCLE est composé de DEUX ressorts tressés ensemble, bord à bord, ce qui forme le cercle le plus FORT, le plus flexible et cependant le plus LÉGER qui ait encore été fait.

Pour les promenades, la maison, l'église, le théâtre les grandes assemblées, les wagons de chemin de fer, les voitures, &c., ce sont les meilleurs, les plus agréables; ils joignent la durée et l'économie à cette ÉLÉGANCE DE FORME qui captive tout le monde et qui fait de l'ELLIPTIC de DUPLEX

Le Malakoff par Excellence

Du Monde fashionable.

Les demoiselles, les fillettes et les enfants ne sauraient en trouver d'aussi bons.

A vendre partout.

Manufacturés exclusivement par

WESTS, BRADLEY & CO,
97, Chambers,—79 et 81, Reade streets, New York

AVERTISSEMENT. — On peut faire passer une épingle à TRAVERS le CENTRE de chaque CERCLE du Malakoff DUPLEX, ce qui prouve qu'il y a DEUX RESSORTS tressés ensemble et c'est tout le secret de la FORCE et de la FLEXIBILITE remarquables de ce cercle. Aucun Malakoff à ressorts simples n'offre une pareille combinaison.

L'étampe à l'encre rouge, savoir: "J.W. BRADLEY'S DUPLEX ELLIPTIC STEEL SPRINGS" se trouve sur la taille de chaque Malakoff. Aucun des autres n'est véritable. 15 nov—3m1j

J. ESNAULT,

PEINTRE EN BATIMENTS ET PEINTRE D'ENSEIGNES.

Vitrerie et Collage de papier.

136..........rue Chartres............136

Les ordres transmis à M. ESNAULT seront promptement remplis. 3 oct—1m

Charles Bienvenu, avocat,

RUE ROYALE, No 86.

M. CHARLES BIENVENU annonce à ses clients et au public qu'il a repris sa profession d'avocat et qu'il est prêt à se charger des affaires qu'on voudra bien lui confier. 24 nov—1m

Banque du Canal de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 22 novembre 1866.

L'ÉLECTION Annuelle de sept Directeurs de cette institution, pour l'année, sera lieu au local de la banque, au coin des rues Camp et Gravier, le deuxième Lundi de Décembre prochain (le 10 décembre), de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

22 nov—au 10 d CH. JUMONVILLE, Caissier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Nouvelle-Orléans, 17 novembre 1866.

AVIS est donné que conformément à l'article 4 de la charte de la Compagnie, une élection de douze Directeurs, pour l'année, à partir du premier lundi de février prochain, aura lieu, au bureau de la Compagnie No 61 de la rue du Camp, le LUNDI, trois décembre prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

18 nov—jj 3 déc THOS. ANDERSON, Secrétaire.

Maladies chroniques et syphilitiques.

A. DE BAUSSET, Docteur en médecine, récemment arrivé à la Nouvelle-Orléans, prévient les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance qu'il s'occupe spécialement du traitement des maladies secrètes et chroniques.

Consultations tous les jours de midi à 2 heures, à l'hôtel d'Orléans, rue de Chartres. 31 oct—1m

Enfermedades Cronicas i Sifiliticas

A. DE BAUSSET, médico, recien llegado á Nueva Orleans, previene á las personas que se dignaran honrarle de su confianza, que se ocupa especialmente de la curacion de las enfermedades crónicas i sifiliticas.

Admite á consultaciones todos los dias de las doce á las dos de la tarde.

Vive, hotel de Orleans, calle de Chartres. 31 oct—1m

Changement de Local.

LE DR A. F. McLAIN chirurgien dentiste a transporté son cabinet du No 14 de la rue Baronne au No 19 de la rue Baronne, de l'autre côté, au-dessus du magasin de chaussures de J. Bossitille et à côté de l'église des Jésuites. 11oct—3m

$5,000 de récompense.

Nouvelle-Orléans, 17 nov. 1866.

L'ENQUETE légale instituée au sujet de l'origine et de la cause de l'incendie qui a eu lieu dans le magasin occupé par M. Payan, rue du Canal No 72 dans la soirée du 1er courant, ayant établi que le feu avait été mis avec intention par une ou des personnes inconnues, le comité offre une récompense de cinq mille piastres pour l'arrestation et la condamnation de l'incendiaire.

JOHN YOUENES,
18 nov—1 m Inspecteur des Incendies.

BANQUE D'AMERIQUE

NOUVELLE ORLEANS, 19 novembre 1866.

L'ÉLECTION annuelle de treize Directeurs de cette banque, pour l'année, aura lieu au local de la banque, au coin des rues du Canal et du Passage de la Bourse, le MERCREDI, 19 décembre prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

18 nov—1 m AM FORTIER, Caissier.

TORMEY & HAWKSWORTH,

COURTIERS DE DOUANE,

ET AGENTS POUR LES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.

W. HAWKSWORTH, NOTAIRE PUBLIC,

Passage de la Bourse, No 56,

6 nov—1m Entre les rues Douane et Bienville.

Souliers! Souliers! Souliers

POUR

DAMES, MESSIEURS ET ENFANTS.

JOHN NORWOOD

Annonce respectueusement à ses amis et au public qu'il est maintenant prêt à remplir tous les ordres, de la ville ou de la campagne, pour les meilleurs SOULIERS de sa manufacture. Il assure ceux qui lui accorderont leur appui que les ordres recevront toute son attention et à des prix modérés. Il a également en magasin un stock complet d'Articles du Nord, les meilleurs qui se puissent trouver sur le marché.

Les Artistes de Théâtre acquerront la certitude que sa spécialité de Bottes et de Souliers pour la scène rivalise avec ceux de Paris et de New York. Il les invite à s'adresser à lui ou à l'entre de son magasin.

JOHN NORWOOD,
Rue Baronne, No 8, près Canal,
Et
Au coin des rues Douane et Tremé.

N. B.—M A. STIEWEL célèbre fabricant de souliers, au No 155 de la rue du Canal informe respectueusement ses amis que s'étant retiré du commerce des chaussures, il a vendu son célèbre stock de formes et de mesures à M. John Norwood, qui l'a cédé aux artistes la bénéfice de son expérience. 16 nov—1m

J. A. BLAFFER & Co

(Successeurs de Wm. MASSEY.)

Seuls agents pour la vente de

XX DRAUGHT ALE.

Ale en barils, demi-barils et bouteilles de
MASSEY, HUSTON & Co.

Ils reçoivent un nouvel approvisionnement par chaque arrivage de Philadelphie et de New York.

Les marchands, les hôtels, les clubs et les familles sont approvisionnés, sur demande, de cet excellent Ale en baril, en demi-baril et en bouteille.

Des conditions avantageuses, pour l'ale en baril, sont offertes aux personnes qui prennent de la bouteille.

Les ordres adressés par la campagne; elle les remplira promptement.

ETABLISSEMENT POUR LA MISE EN BOUTEILLES:
Nos. 26, 28 et 30 de la rue Bienville.
DEPOT POUR LA VENTE EN GROS:
No 52 de la rue Nouvelle-Levée.
2 nov—3m

Chimie pratique et analytique.

LE Laboratoire du Département de Médecine de l'Université de l'Etat de la Louisiane sera ouvert, à partir du 15 NOVEMBRE, pour les leçons particulières de Chimie pratique et analytique. — Des essais et des analyses de métaux, charbons, eaux minérales etc. produits, etc., seront faits avec application de la chimie aux arts.—S'adresser au concierge, à l'Université, rue de la Commune, entre les rues Baronne et Philippa. 15n—1m

INSTITUTIONS.

COLLEGE

DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER.
PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette Institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent: le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français.

Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs et éprouvés.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent à Passidos aussi particuliers.

Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, les calculs du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français.

—Prix: $5.

Le Collège est situé rue Hospitalité No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 29 oct—MVD

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, en session continuelle avec d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832, et tient une charte de l'Etat. Ses anciens élèves sont aujourd'hui des teneurs de livres ou associés dans les principales maisons de cette ville et des Etats du Sud. Les messieurs et les dames peuvent suivre le Cours commercial, en l'absence de livres, la calligraphie, les mathématiques, l'anglais, le français, l'allemand, ou l'espagnol, séparément. Une éducation spéciale permettant de gagner $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est la meilleure fortune que des parents puissent donner à leurs enfants. Un diplôme de ce collège est un passe-port sur toutes les places de commerce. Catalogues envoyés à qui le désire.

3 nov— RUFUS DOLBEAR, Président.

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES.

Dirigé par Mme E. La Villebeuvre,
SUCCESSEUR DE Mme DERON.

No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On Peut, pour plus de renseignements, se procurer le prospectus à l'établissement. 21 sept—6m

DROGUES, MEDICAMENTS,

PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS

ET MARCHANDS EN GROS

DE

Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc,

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR

TEINTURIERS,
DISTILLATEURS,
PARFUMEURS,
PEINTRES, &c. &c

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités. 1er nov

VENTES JUDICIAIRES.

CHRISTY CONSTANT & Co vs HENRY OTTERSON.

CINQUIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—No 10,340 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, douze de décembre 1866, à 10 heures A M, sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de

Les fonds d'un Magasin Tapissier, situé No 53 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans
30 nov—3, 6, 10 et 12 déc

H. & J. ABRAMS vs A. LOTHROP.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—17,821— En vertu de deux ordres de vente rendus respectivement le 19 et 28 de novembre 1866, et à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI onze de décembre 1866 à 10 heures A M, sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de

Tous les meubles et effets qui se trouvent à l'étage supérieur de l'édifice occupé par le demandeur situé rue du Camp, près celle Gravier, dans le Premier District de cette ville.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
30 nov—5 8 et 11 déc

La ville de la Nouvelle-Orléans, pour l'usage et au profit du Fonds d'Ecole de McDonogh vs. Pierre Cazelar Jr., et Norbert Trépagnier.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No. 18,988.— En vertu d'un writ de fieri facias contre Pierre Cazelar Jr. à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le vendredi, trente de novembre 1866 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Dix-huit terrains situés sur la rive droite du fleuve Mississippi, en partie dans la paroisse d'Orléans et en partie dans la paroisse de Jefferson et Plaquemines, désignés par les numéros 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43 et 44 d'après un plan dressé par Louis H. Pilie, voyer de la ville, en date du 2 janvier 1850 et déposé en l'étude de Chas. E. Fortier, ci-devant notaire public en cette ville, sous le No 2 au livre de plans No Un. Les dimensions mentionnées au dit plan, ont été prises d'un plan dressé par Wm J. McCulloh, Arpenteur général des Etats-Unis.

Les Nos 27 à 35 inclusivement mesurent chacun un arpent de face au chemin public, quarante pieds de largeur à la distance de quarante arpents du fleuve Mississippi, sur une profondeur d'environ quatre-vingt-quatre arpents et s'étendant jusqu'au Bayou Barataria, et les Nos 36 à 44 inclusivement ont une façade d'un arpent chacun sur le dit chemin public, sur une profondeur d'environ quarante arpents.

Ensemble avec l'usage en commun du chemin public ou passage de vingt pieds de largeur, commençant au fleuve Mississippi courant dans la profondeur et communiquant au chemin public, de quarante pieds de largeur et sur lequel les dits terrains ont une façade.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la ville de la Nouvelle Orléans, suivant acte au rapport du dit notaire Charles E. Fortier, en date du 1er février 1850.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
20 oct—6 14 22 30 nov

ISAAC W. CUTRER, GEORGE P. HARRISON vs leurs Créanciers et les Créanciers de CUTRER et HARRISON, CUTRER, HARRISON & Co. et HARRISON & CUTRER.

QUATRIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—No 16,777—En vertu d'un ordre de vente rendu le 22 de novembre 1866, et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi, huit de décembre 1866 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des créanciers ci-après dénommés et des autres créanciers des insolvables, à la vente publique et adjudication de—

Cinquante (50) actions du fonds capital de la banque des Marchands tenues en nantissement (pledged) par la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, pour sécurité d'un billet, en leur possession, en la raison de Cutrer Harrison & Co, de la somme de $4,000 00 c, et intérêt.

Cédées par les dits insolvables à leurs créanciers.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans
17nov 2 30, 6 8

HOFFMAN & MARKS vs. THEODORE POHL.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 17,645.— En vertu d'un ordre de vente rendu le 21 novembre 1866, et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi, cinq de décembre 1866 à 11 1/2 heures A. M., à mon entrepôt, rue Jefferson, No 23, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

Neuf caisses et demi de marchandises.

Suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
24 nov—28 30 3,5 déc. Shérif de la paroisse d'Orléans

C. ROSELIUS, Receveur, vs WM O. DENEGRE.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No al 173—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, [illegible] de décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de [illegible]

1o—ONZE TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No Quatre cent trente et un [illegible] par les rues Bienville, Conti, Claiborne et Derbigny, désignés par les Nos UN, DEUX, CINQ, HUIT, NEUF, TREIZE, QUATORZE, QUINZE, SEIZE, DIX-SEPT et DIX-HUIT.

Les dits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir: les Nos Un, Deux et Cinq, ont quarante-deux pieds, dix pouces et trois lignes de face à la rue Bienville sur [illegible] [illegible] les Nos [illegible] Huit et Neuf, ont chacun vingt-quatre pieds de face à la rue Marais, sur cent cinquante pieds de profondeur. Les Nos Treize, Quatorze, Quinze et Seize, chacun quarante-deux pieds de profondeur [illegible] et le No Dix-sept et Dix-huit [illegible] quarante pieds de face [illegible] pieds de profondeur.

2o—HUIT TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet No quatre cent trente-deux [illegible] par les rues St Louis, [illegible] Claiborne et Derbigny désignés par les Nos UN, QUATRE, CINQ, SIX, SEPT, HUIT, NEUF et DIX.

Les dits terrains ayant les dimensions suivantes [illegible]

3o—L'ILET ENTIER situé dans le Deuxième District de cette ville et désigné par le No. Quatre cent trente-[illegible] borné par les rues St Louis, [illegible] et Claiborne.

4o—L'ILET ENTIER situé dans le Premier District de cette ville et désigné par le No. Trois cent vingt-six, borné par les rues Delachaise, Baudin, Solomon et l'Avenue de Carrollton.

Le tout suivant plan par le No. 2 déposé au bureau du Recorder correspondant et [illegible] [illegible] smith, dessin bureau de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans
12 nov—12 21 30—déc 7 14

Etat de la Louisiane. — Paroisse St-Bernard Cour du Second District Judiciaire.

JOSEPH M. FRENCH CONTRE WM B. COLLINS—No 525.

EN vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'honorable Cour du Second District Judiciaire de la Louisiane, dans et pour la paroisse de St-Bernard dans la susdite affaire en date du 28 septembre A D 1866, j'exposerai en vente publique le SAMEDI 1er décembre 1866, à midi, à la maison de Cour de la paroisse de St-Bernard—les propriétés ci-après désignées, savoir:

1o—UN CERTAIN TERRAIN situé dans la paroisse de St-Bernard, dans cet Etat, à [illegible] milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, ayant deux arpents et quarante-[illegible] pieds, plus ou moins, et s'étendant, en profondeur, entre lignes parallèles, de quarante arpents—borné par la propriété de [illegible] Beaurg, sur la ligne inférieure, par la propriété appartenant à Mme Vve Ramon Serpas.

2o—UN AUTRE MORCEAU DE TERRE situé dans la dite paroisse, sur la rive droite du Bayou Terre aux Bœufs, à environ trois milles au-dessus de l'église. [illegible] [illegible] dit bayou, borné sur la ligne supérieure, par la propriété d'Ignace Bourg et sur la ligne inférieure, par la propriété de [illegible] [illegible] sur laquelle de Mme Rosalie Moraes, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Cond tions—Comptant sur l'évaluation, en billets du Trésor des Etats Unis.

ANTOINE CHALAIRE, Shérif.
Bureau du Shérif, paroisse St Bernard, 25 octobre 1866.
25 oct—5 15 22 30 nov 1er déc

VENTES DE CONSTABLE.

Mme M. A. KERR, contre HENRY PENNYMAN No 5,866.

BUREAU du Constable de la Cour du Sixième Juge de Paix. Paroisse d'Orléans, 29 novembre 1866. En vertu d'un writ de fieri facias, je vendrai à mon Bureau, rue du Camp, No 545, jeudi, 6 décembre 1866 à midi, une balle coton, marquée J. A. E. et saisie dans le susdit procès.

C. PITCHER, député constable
30 nov—30 nov—2,4 déc

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — L'Etat de la Louisiane à tous ceux que les présentes concernent salut:

Attendu que Henry H. Stanley ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour, ou la dite vente fut enregistrée le douzième jour d'avril de l'année 1866, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé " Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires, approuvé le 10 mars 1834."

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif susdit, le dix-septième jour de mars de l'année 1866, en vertu d'un writ de saisie et vente émané de cette Cour, le [illegible] février de l'année 1866, dans l'affaire de Henry H. Stanley vs. Hamilton M. Wright, No 15 [illegible] des dossiers de cette Cour, à laquelle vente le dit Henry H. Stanley s'est rendu acquéreur pour le prix de quarante mille piastres ($40,000) payables comptant.

Laquelle vente a été effectuée de la manière suivante, savoir:

1o—L'acquéreur a retenu par devers lui le montant de l'hypothèque en faveur de San[illegible] Cazères, mineur, s'élevant à la somme de cinq cent quatre-vingt-dix piastres et trente trois cents et un tiers avec intérêts, accru sur le dit montant jusqu'au jour de la vente, soit cinq cent quatre vingt-dix piastres et huit cents et un tiers.........$590 08 1/3

2o—Le dit acquéreur a payé au comptant, les frais d'instance et de vente, les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1865, ainsi les taxes directe et autres, soit mille trois cent dix-sept piastres et soixante-dix sept cents............$1,317 77

3o—Le dit acquéreur étant le demandeur, dans l'affaire sus-mentionnée, et détenteur de l'hypothèque de première inscription, en vertu de laquelle la dite vente a été effectuée à retenu par devers lui la balance du prix d'adjudication, s'élevant à la somme de trente-huit mille quatre-vingt-douze piastres quatorze cents et deux tiers...........$38,092 14 2/3

Montant de la vente.......................$40,000 00

Description de la propriété, d'après le transfert judiciaire.

1o—Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Claude, Kerlerec, Marais et de l'Esplanade, et mesurant, mesure américaine, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue St Claude, sur cent vingt pieds six pouces et cinq lignes de profondeur, avec toutes les bâtisses et appartenant au défendeur, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Louis T. Ledoc, suivant acte au rapport de T. O. Stark, notaire public en cette ville, en date du 20 décembre 1858.

2o—Un certain terrain situé dans les mêmes District et îlet, ayant, mesure américaine, environ trente-deux pieds de face à la rue St-Claude, sur cent vingt-huit pieds de profondeur, et appartenant au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite des héritiers de A. E. Cazères, suivant acte au rapport de T. O. Stark, notaire public en cette ville, en date du 4 janvier 1859.

3o—Un certain terrain situé dans les mêmes District et îlet, borné par les rues de l'Esplanade, Plauche et l'Histoire ou Kerlerec et l'Avenue des Bons-Enfants, mesurant, mesure américaine, vingt-cinq pieds de face à l'Avenue des Bons-Enfants, cent vingt-sept pieds de profondeur à la rue de l'Esplanade, cent vingt-sept pieds deux pouces de front, et appartient au défendeur, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Benj. Mascereau, suivant acte au rapport de Philippe Lacoste, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 2 mai 1856.

Tous les dits terrains sont contigus et constituent aujourd'hui une seule et même portion de terre formant l'angle des rues de l'Esplanade et St-Claude.

Le tout avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en cette magnifique et élégante maison de résidence en briques, à deux étages, dépendances et appartenances, et tous les droits, prix lieux, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Témoin l'Honorable E. Theard, juge de la susdite Cour, ce 14ème jour de mai A. D. 1866 et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, la 91ème.

J. F. DICK.
[L. S.] Député-Greffier,
14 nov—3 déc 2

Succession de NANCY PARISH.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Thomas L. Bayne a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'exécuteur testamentaire de la succession de feue Nancy Parish, décédée — Avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons, s'il en est, pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. E. O'RORKE,
23nov—25 30 3déc. Greffier.

Succession d'Eugène M. Wiswell. — No. 29,324. Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

AVIS est donné aux créanciers de la dite succession de présenter leurs réclamations au soussigné, au bureau de MM. Hawkes & Grant, rue St-Charles, No 13, dans le temps prescrit par la loi.

17 nov—3f JAMES H. WRIGHT, Curateur.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

Grande vente, sans réserve et par catalogue de Marchandises étrangères et du pays.

PAR HOFFMAN & MARKS,
S. S. ZELNICKER, encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No. 38.

VENDREDI, 30 novembre, à 10 heures du matin, il sera vendu, sans aucune réserve quelconque,

150	pièces mérinos français,	
200	do	anglais,
250	do	mousselines laine imprimées double largeur
200	do	popelines soie, françaises, 7/4,
100	do	Lanos double largeur, à raies en satin,
250	do	indiennes françaises et américaines,
100	do	coton bleu et écru,
250	do	flanelles, couleurs assorties,
50	do	soieries noires fines,
75	do	draps noirs français fins,
100	do	casimirs noir et fantaisie,
150	do	doeskins, satinets et tricotins,
50	do	velours soie, noirs, bus,

châles, laine et mérinos,
douzaines jupons Balmoral,
do bonneterie, coton laine et mérinos,
do mouchoirs madras, foulard et
do de [illegible]
Tarlatane, mousselines suisses, batistes, jaconats, bobinets, toiles d'Irlande, barège à voiles, etc., etc.
D'après les catalogues. 28 nov

GRANDE VENTE

DE

Marchandises Avariées.

Vingt colis de Marchandises Sèches avariées—Vente pour le compte de qui il appartiendra.

PAR HOFFMAN & MARKS,
S. S. ZELNICKER, encanteur,
Bureau, rue de Chartres, No 38.

IL sera vendu, VENDREDI, 30 du courant, à 1 heure de l'après-midi, dans la salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres—

Dix caisses indiennes Dunnell, Richmond, Gloucester, Lowell et Amoskeag,

25 paires couvertures blanches 10/4,
150 " " grises,
1 caisse coton blanc,
44 pieces coton à moustiquaires,
13 " Buckramn blanc, ditto et noir,
4 caisses bonneterie assortie — et
2 " marchandises assorties.

Le tout légèrement avarié.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 30 nov

PAR E. ROGER & CO.

Casimirs et Couvertes avariées.

PAR E. ROGER & Co.,
O. DEJAN, encanteur.

SAMEDI, 1er décembre, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée, pour le compte de qui il appartiendra—

1 caisse 1,360 yardes casimir,
1 balles 100 paires couvertes.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 2 nov—

Marchandises sèches, Linge fait, Chemises, Chapeaux, Sacs de Voyage, etc, etc.

PAR E. ROGER & CO.,
O. DEJAN, encanteur,

SAMEDI, 1er décembre, il sera vendu, à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

350 lots marchandises sèches et américaines, telles que satinettes casimirs, alpacas, mérinos, etc., etc., coutils à matelas, popelines, toile d'Irlande, coton, etc., etc., etc., couvertures, gants, soieries, rubans, bonneterie, etc., etc.

— Aussi —

150 lots linge fait de saison, comprenant un assortiment général.

— Aussi —

200 dous chapeaux (genres nouveaux).

— Aussi —

30 " chemises blanches et couleur.

— Et —

Un assortiment sacs de voyage.

Conditions à la vente. 30 nov

Vente par ordre du consul français.

Marchandises avariées.

Par E. ROGER & CO.
O. DEJAN, Encanteur.

SAMEDI 1er décembre, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée, par ordre du consul français, pour compte de qui il appartiendra—

J P 22 caisses de 48 bottes sardines faisant partie d'un lot de 200 caisses, marque Joseph Peirez, déchargées avariées à bord de la goëlette Queen of the West, venant du Bordeaux.

Conditions—comptant en billets du trésor des Etats Unis. 29 nov

PAR D. E. MORPHY.

Porc. Porc.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 1er décembre 1866, à 1 heure de l'après-midi, à l'entrepôt Watson—

[illegible] barils de porc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 30 nov

Huile de charbon. Huile de charbon.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu samedi 1er décembre, à [illegible] heures [illegible] [illegible] [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. [illegible]

Corde, toile d'emballage de l'Inde.

PAR D. E. MORPHY, encanteur

IL sera vendu samedi 1er décembre 1866 à midi, à l'entrepôt Ross—

575 rouleaux de toile d'emballage en parfait état.

50 balles toile d'emballage de l'Inde, en bon état et épaisse.

[illegible] corde d'emballage de l'Inde, avariée.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 30 nov

PAR WALTON & DESLONDE

VENTE PÉREMPTOIRE

De la moitié indivise des îlets de terre situés sur les rues Douane, Bienville, St-Louis et St-Pierre, dans le Second District de cette ville.

Le sixième indivis de 10780 69|100 acres de terre dans le District de Greensburg.

Le tiers indivis de 638 32|100 acres de terre dans la Paroisse d'Iberville.

JAMES O. NIXON vs. SES CREANCIERS

QUATRIEME COUR DE DISTRICT DE LA NLLE-ORLEANS.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.
J. B. WALTON, encanteur.
Bureau No 47 rue Carondelet.

SAMEDI le 1er décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Paul E. Theard, Juge de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 5 novembre 1866 de la Cour No 15 [illegible] [illegible] [illegible]

LA MOITIÉ INDIVISE D'UN ILET DE TERRE dans le Second District de cette ville désigné par le No [illegible] et borné par les rues Marais, Villeré, St Louis et Douane [illegible] [illegible]

LA MOITIÉ INDIVISE D'UN ILET DE TERRE dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No [illegible] et borné par les rues St Louis, Villeré [illegible] [illegible]

LA MOITIÉ INDIVISE D'UN ILET DE TERRE dans le Deuxième District de cette ville [illegible] [illegible]

LA MOITIÉ INDIVISE D'UN ILET DE TERRE dans le Deuxième District de cette ville [illegible] [illegible]

Les titres des dits îlets Nos 315 [illegible] [illegible]

LA MOITIÉ INDIVISE DE TREIZE TERRAINS dans le Second District de cette ville dans l'îlet No. 432, borné par les rues St Pierre, Bienville, Tremé et Marais, désignés par les Nos 1 à 3 inclusivement, et par les Nos 14 à 23 inclusivement.

Les terrains No 1 forment le coin des rues St Pierre et St Pierre et mesurent 30 pieds de face à la rue St Pierre sur une profondeur de 120 pieds et une façade à la rue St Pierre de 120 pieds 6 pouces.

Les terrains Nos 2 et 3 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue St Pierre sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 14 à 23 [illegible] mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Douane, sur 120 pieds 6 pouces de profondeur.

Le tout selon le plan de la section No 2 déposé dans le bureau de C. Roselius receveur pour la Compagnie de dessèchement de la Nouvelle-Orléans.

LE SIXIÈME INDIVIS de 10 [illegible] 69|100 acres de terres de rive et dessous dans le District de Greensburg, Louisiane selon les patentes aux îlets par l'Enregistreur du Bureau des terres de l'Etat de la Louisiane savoir:

La patente No 6,964 pour toute la section 1, T. 8, R. 7 E. contenant 665 [illegible] acres
La patente No 6,965 pour toute la section 12, T. 8, R. 7 E. contenant 640 [illegible] acres
La patente No 6,966 pour toute la section 11, T. 8, R. 7 E. contenant 667 [illegible] acres
La patente No 6,967 pour toute la section 10, T. 8, R. 7 E. contenant 59[illegible] acres
La patente No 6,968 pour toute la section 14, T. 8, R. 7 E. contenant 572 [illegible] acres
La patente No 6,969 pour toute la section 13, T. 8, R. 7 E. contenant 666 [illegible] acres
La patente No 6,970 pour toute la section 15, T. 8, R. 7 E. contenant [illegible] acres
La patente No 6,971 pour toute la section 21, T. 8, R. 7 E. contenant 572 [illegible] acres
La patente No 6,972 pour les sections 22, 23 et 25 T. 8, R. 7 E. contenant [illegible] acres
La patente No 6,973 pour toute la section 24, T. 8, R. 7 E. contenant [illegible] acres
La patente No 6,974 pour toutes les sections 28 et 29, T. 8, R. 7 E. contenant [illegible] acres
La patente No 6,975 pour toute la section 31, T. 8, R. 7 E. contenant [illegible] acres
La patente No 6,976 pour toute la section 32, T. 8, R. 7 E. contenant 626 [illegible] acres
La patente No 6,977 pour toute la sec. 2, T. 8, R. 7 E. renfermant 638 [illegible] acres
La patente No 6,978 pour toute la sec. 17, T. 8, R. 7 E. renfermant 601 [illegible] acres
La patente No 6,979 pour toute la sec. 3, T. 8, R. 7 E. renfermant 567 54|100 acres.
La patente No 6,980 pour toute la sec. 9, T. 8, R. 7 E. renfermant 658 [illegible] acres.
La patente No 6,981 pour toutes les sections fractionnaires 6 et 7 T. 8, R. 7 E. renfermant 218 47|100 acres.
La patente No 6,982 pour toutes les sections 4, 5 et 6, T. 9, R. 8 E. renfermant 56 [illegible] acres.

LE QUART INDIVIS de 1,[illegible] acres des terres décrites et dessous, dans le District de Terre-Sud-Est de la Louisiane, selon les patentes accordées par l'enregistreur du Bureau des Terres de ce District, savoir:

La Patente No 7790, pour la moitié Sud de la Sec. 26, la moitié Nord de la Sec. 35 et le quart Nord de la Sec. 21, T13S, R13E, renfermant [illegible] acres.
La Patente No 7791 pour toute la section 68, T13S, R15E, renfermant [illegible] acres.
La Patente No 7791, pour la moitié Nord de la section 19, et le quart Sud-Est de la même section T14S, R15E, renfermant [illegible] acres.
La Patente No 7787 pour toute la section 66, T13S, R16E, renfermant 640 [illegible] acres.
La Patente No 7788 pour toute la section 67, T13S, R16E, renfermant 640 [illegible] acres.
La Patente No 5,[illegible] pour la moitié Ouest et le quart Sud-Est de la Sec 10, T14S, R17E, renfermant 480 [illegible] acres.
La Patente No 7795, pour toute la Sec. 46, excepté le quart Sud-Est du quart Sud-Est, T13S, R16E, renfermant 600 acres.
La patente No 7796, pour la moitié Sud de la Sec. 32, T13S, R17E, renfermant 320 [illegible] acres.
La patente No 7797, pour le quart Sud-Est et la moitié Sud du quart Nord-Est de la section 19, et le quart Nord-Est et la moitié Sud du quart Sud-Ouest de la section 29, T13S, R17E, renfermant 427 [illegible] acres.
La patente No 7 [illegible] pour le quart sud-est de la section 21, et le quart sud-est de la section 22, et la moitié est de la section 28, T 13 S, R 17 E renfermant 643 27|100 acres.
La patente No 779[illegible] pour la moitié nord de la section 35 et la moitié nord de la section 36, T 14 S, R 17 E renfermant 640 [illegible] acres.
La patente No 7792, pour la moitié nord de la section 14 et la moitié sud du quart nord-ouest, et le quart sud-est de la section 13, T 14 S, R 17 E renfermant 562 25|100 acres.
La patente No 7793, pour toute la section 4, excepté le quart nord-est du quart nord-est, T 14 S, R 17 E, renfermant 603 17|100 acres.
La patente No 7794 pour toute la section 33, T 13 S, R 16 E renfermant 640 acres.
La patente No 7[illegible] pour la moitié est de la section 66, T 13 S, R 16 E, renfermant 320 acres.
La patente No 77[illegible] pour la section 27, T 13 S, R 16 E renfermant 640 acres.
La patente No 77[illegible] pour la moitié ouest de la section 25, T 14 S, R 16 E renfermant [illegible] acres.
La patente No 77[illegible] pour la section 25, T 13 S, R 16 E renfermant [illegible] acres.
La patente No 77[illegible] pour la moitié est de la section 5, T 14 S, R 17 E, renfermant 320 [illegible] acres.

—AUSSI—

LE TIERS INDIVIS D'UN MORCEAU DE TERRE dans la paroisse Iberville, dans le district de terre sud-est de la Louisiane, à l'ouest du Mississippi, selon la patente No [illegible] renfermant 638 32|100 acres, dans la sec. 30 T 11 S, R 13 E.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Actes de vente pardevant R. Brenan, notaire public, aux frais des acquéreurs y compris les timbres du Gouvernement des Etats-Unis.

Au même endroit et aux mêmes termes il sera vendu

UN AUTRE SIXIÈME INDIVIS, de 10780 69|100 acres des terres décrites ci-dessus dans le District de Greensburg, selon les patentes mentionnées plus haut.

UN AUTRE QUART INDIVIS de 6,[illegible] acres des terres décrites plus haut dans le District Sud Est de la Louisiane, selon les patentes décrites plus haut.

UN AUTRE TIERS INDIVIS d'un morceau de terre dans la Paroisse Iberville, dans le District Sud Est de terre de la Louisiane, selon la patente No 5358 contenant 638 32|100 acres, dans la Sec. 30, T 11 S, R 13 E.

Actes de vente pardevant R. Brenan, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du gouvernement des Etats Unis

28 oct—27—nov. 1,3 10 17 24 30—déc. 1er

CHAS. E. MEYNKE,
AVOCAT,
No 5, Commercial Place,
Dans l'étude de l'hon. J. Ad. Rozier. 1er nov—1m

PAR PALFREY & HILL

Positive et dernière adjudication, sans réserve, pour opérer un partage.

Propriété de prix au coin des rues Constance et Première, Quatrième District, avec une jolie résidence de famille. Possession immédiate.

Edward C. Payne et als. contre Adelaide Payne et als.—No 27,299.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans,

PAR PALFREY & HILL.
H. W. PALFREY JR., Encanteur
Bureau, rue Carondelet, No 55.

MERCREDI 2 janvier 1867, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre et d'un jugement rendus et signés par l'Honorable J. W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du [illegible] 1866 dans la susdite affaire, la propriété suivante de prix—

SEPT TERRAINS avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, tous les droits, servitudes privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le faubourg Livaudais, Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Constance, Première et Deuxième [illegible]. Premièrement, sept terrains désignés par les Nos Un, Deux, Trois, Quatre, Cinq, Six et Sept, et ont, au pied, américain, les dimensions suivantes:

Le terrain No Un forme le coin des rues Constance et Première, il a 44 pieds 7 pouces de face à la rue Première, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Constance. Les terrains Nos Deux, Trois, Quatre et Cinq, ont chacun 30 pieds [illegible] pouces de face à la rue Première, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les terrains Nos Six et Sept ont chacun 31 pieds 9 pouces de face à la rue Constance, sur 157 pieds 3 pouces de profondeur.

Les améliorations consistent en une jolie maison en briques à étage avec galeries, [illegible] partie de la rue Constance avant, [illegible] [illegible] 405 de la rue Constance, avant, [illegible] [illegible] deux galeries, galeries sur [illegible] la façade, [illegible] deux fenêtres au rez de chaussée, [illegible] [illegible] une bâtisse en briques à étage, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Conditions de la vente—Un tiers comptant en billets du Trésor des Etats Unis. [illegible] [illegible]

L'acte de vente aux frais de l'acheteur pardevant T. J. Bea[illegible] notaire public [illegible] 30 nov—[illegible] 27 [illegible]

PAR O. VALETON.

Beaux meubles, acajou et noyer, glaces encadrées, tapis, velours, nattes, verrerie et vaisselle, ustensiles de cuisine, charbon, etc.—Contenu de douze chambres meublées.—

PAR O. VALETON, encanteur.

LUNDI 3 de décembre, à 10 heures du matin, il sera vendu au No 31 rue de l'Esplanade entre Victoire et Moreau—

Le contenu de douze chambres meublées.

Aussi, bibelots de salon,
Chambres à coucher,
Salle à manger,
Glaces encadrées
Tapis velours nattes,
Vaisselle et verrerie,
Ustensiles de cuisine
Charbon, etc.
Meubles &c, &c.

Conditions comptant en billets du Trésor des Etats Unis. [illegible]

VENTE A L'ENCAN

de 500 Bêtes à Cornes.

IL sera vendu à l'encan,

LUNDI, 10 Décembre à midi,

Au Stock Landing, à Jefferson City

500 bêtes à cornes,

comprenant bœufs, vaches à lait, bêtes de deux et trois ans.

Conditions—Comptant 2 nov

PAR S. GUINAULT

Meubles, Ornements de cheminée, Tapis de Bruxelles, &c, &c

PAR S. GUINAULT, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui vendredi, 30 novembre 1866 à 10 heures du matin, à son salon [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Conditions—Comptant [illegible] 30 nov

Succession de Madame Jean Cornu

PAR S. GUINAULT, encanteur.

MARDI [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 30 nov—déc

VACHERIE

Vente pour Cause de liquidation

PAR S. GUINAULT, encanteur.

MARDI [illegible] [illegible] [illegible]

Placement Avantageux.

Propriété de Valeur donnant un grand revenu située dans le Premier, Deuxième et Troisième Districts.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.
Bureau Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI 1er décembre 1866, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale—

1o—Une belle bâtisse à étage No 32 face à l'rue [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Conditions—Moitié comptant et le reste à un crédit d'un an en billets portant 8 pour cent d'intérêt de date. 27 nov

Jolie Propriété sur la rue Prieur.

PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi 1er décembre 1866 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre ayant trente pieds de face à la rue Prieur [illegible] [illegible] [illegible]

Conditions — Moitié comptant et le reste à un crédit d'un an en billets portant 8 pour cent d'intérêt de date. 27 nov

Propriété sur la rue des Ursulines.

PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau—Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi 1er décembre 1866 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant 30 pieds 9 pouces de face à la rue des Ursulines entre les rues Dauphine et [illegible] [illegible] [illegible] ensemble une maison, citerne, &c. &c. Voir le plan à la Bourse.

Conditions comptant, sans aucune réserve. 23nov

Le Docteur ORIARD,

Médecin Homœopathe de Paris, ancien rédacteur en chef du Propagateur Homœopathique

Vient de se fixer à la Nouvelle Orléans. Ses consultations ont lieu tous les jours de 7 à 8 heures du matin, et de midi à 3 heures.

37, rue Esplanade, entre Chartres et Royale.
15 nov—1m

Docteur J. Maringer,

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.
Ancien Médecin de l'Hôtel Impérial des Invalides de Paris.

No 67, rue Royale, entre Conti et Bienville,
NOUVELLE-ORLEANS.

Consultations de Midi à 2 heures. 19 oct—2m

NOUS sommes prêts à faire des avances libérales sur le coton, le tabac, le bois de charpente et les fournitures navales consignés à nos amis,

MM. FRED HUTH & Co, Liverpool
" ARCHD EDMISTON & Co, Liverpool.
" EDMISTON & MITCHELL, Glasgow,
" C. MALCHERS & Co, Brême

MERRETT, DUNHAM, McKINNELL & Co.
16nov—1 m Rue Carondelet No 47.

TRÈS BAS PRIX.

GARNITURES de Robes, en perles, de tout genre, BOUTONS-CAMÉE et BOUTONS EN PERLE de toutes grandeurs, DENTELLES et CLUNY 1ère qualité, MERCERIE, CEINTURES et AGRAFES, PARFUMERIE étrangère, Eau de Cologne de J. M. Farina, Articles de Bureau français et américains.

16 nov—1m MYER PHINEAS, 75, rue du Canal

Entrepot de Tapis.

No 19, RUE DE CHARTRES, No 19,

NOUS venons de recevoir, par le steamer "Manhattan" une grande facture de tapis anglais, velours, Bruxelles, de chenille, &c.

Toiles cirées de toutes largeurs et de tous les genres, venant d'être reçues.

Couvertures de tables et de pianos, dessous de table, baguettes d'escalier, nattes, etc.

Etoffes et articles à rideaux, corniches, bandes, etc.

Le tout est offert au plus bas prix du marché.

21 oct. A. BROUSSEAU & Co.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Vente spéciale
à crédit et par catalogue.

IMPORTATION DIRECTE.

Soieries noires et en couleur, Gros de Rhin de Lyon, Taffetas en couleur, Taffetas de Lyon, Poult de soie.

PAR VINCENT & CO.,
W. P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu [illegible] [illegible] à 10 heures dans leur salle d'encan au No 16 de la rue de Chartres [illegible]

[illegible] [illegible]

Cinq cent cinquante-cinq colis et lots de marchandises sèches étrangères et américaines.

Conditions à la vente. 27 nov

Habillements. Habillements.
Chapeaux. Chapeaux.

PAR VINCENT & CO.,
WM P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu [illegible] [illegible] à 10 heures dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres—

[illegible] [illegible]

—EGALEMENT—

Deux cents douzaines chapeaux

—Egalement—

Deux cents [illegible] 30 nov

PAR GABRIEL LEAUMONT,

VENDREDI 30 COURANT

Vente Spéciale,

Magnifique assortiment

D'HABILLEMENTS FINS

manufacturés expressément pour le détail de la ville.

PAR GABRIEL LEAUMONT,
Salle d'encan, 63 Chartres.

VENDREDI 30 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

500 lots d'habillements fins comprenant l'assortiment le plus complet et le mieux choisi qui ait été offert cette saison, tels que

Habillements complets de toutes sortes.

Pantalons en coton, casimir et drap.

Habits et Paletots [illegible]

Gilets de casimir, drap et velours.

Conditions—à la vente. 27 nov

PAR A. FEIBER.

Marchandises sèches, habillements, lingerie, chapeaux, ardoises, crayons, &c, à l'encan.

PAR A. FEIBER
H. MARKS, Encanteur.

IL sera vendu [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible]

—EGALEMENT—

[illegible] [illegible]

Installations de magasin, vitrines, comptoirs, installations de gaz et candélabres à l'encan.

PAR A. FEIBER.
H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu [illegible] [illegible] [illegible]

PAR J. P. BOISSEAU.

Fonds d'une petite Grocerie — transporté pour la vente à l'encan.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

IL sera vendu [illegible] [illegible] [illegible]

H. M. VAN SOLINGEN & CO.

Lavabo de prix, bibliothèques, meubles de bureau et de chambres à coucher, grand coffre-fort, &c, à l'encan.

B. et J. Abrams contre A. Lothrop

Quatrième Cour de District de la Nlle Orléans. No 17,821

Par H. M. VAN SOLINGEN & CO.,
H. M. VAN SOLINGEN, encanteur

EN vertu d'un [illegible] [illegible] [illegible]

PAR BERNARD TURPIN.

Tabac de la Havane en feuilles, et Cigares du pays.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

SAMEDI [illegible] [illegible] [illegible]

Vin du Rhin.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

SAMEDI [illegible] [illegible] [illegible]

Meubles, Tapis, Glaces, Argenterie, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur,

VENDREDI [illegible] [illegible] [illegible]

— AUSSI —

[illegible] [illegible]

PAR MONTGOMERY & BRO.

Meubles......Meubles......Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu [illegible] [illegible] [illegible]

Un assortiment général de meubles.

— Aussi —

[illegible] [illegible]

Grande vente péremptoire d'élégants Chevaux, appareillés, élégants Chevaux de monture, beaux Mulets de tir, Vaches Laitières, Buggies, Barouchs, Wagons, &c., à l'Encan.

Par MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, encan

IL sera vendu [illegible] [illegible] [illegible]

Elégants Chevaux appareillés,
do do de monture,
Beaux mulets de tir
Belles vaches laitières.

—Aussi—

Buggies découverts et couverts harnais, wagons, &c.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 27 nov

PAR LEON VON ZINKEN.

Terrain de prix et amélioré, dans le Troisième District—Vente à l'encan.

PAR LEON VON ZINKEN, Encanteur.

IL sera vendu [illegible] [illegible] [illegible]

TOURNE ET NEUBERGER.

Vente péremptoire de Cigares de la Havane et du pays.

Par TOURNE & NEUBERGER.

VENDREDI [illegible] [illegible] [illegible]

PAR E. M. JACOBS.

Terrain amélioré et de prix dans le Troisième District.

PAR E. M. JACOBS, Encanteur.

IL sera vendu Samedi 1er décembre 1866 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue [illegible] [illegible] [illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Grand stock de Bottes, Souliers, etc.

SUCCESSION DE LEWIS E. ALLEN.

Stock de Bottes, Souliers, Etagères, Installations de magasin, le Bail du magasin No 130 de la rue de la Commune entre les rues Camp et Magazine. [illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & Co.

VENDREDI [illegible] [illegible] [illegible]

Changement de domicile.

LE Dr O. ANFOUX a transporté son domicile au No 209 rue du Canal, entre Remparts et Bourgogne.
3 oct—6m

VENTES A L'ENCAN

PAR G. DE FERIET.

Deux Terrains de prix, [illegible] dans le Troisième District, au coin des rues Union et Ursulines.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau No 42 rue Royale.

SAMEDI [illegible] [illegible] [illegible]

Une Occasion rare pour les Jardiniers et les Laitiers

Terrains de prix, pour bâtir, dans le Troisième District, à un îlet du Chemin coquillé de la rue des Français

PAR G. de FERIET, encanteur
Bureau No 42 rue Royale.

SAMEDI, 1er décembre [illegible] [illegible] [illegible]

Trois terrains de prix, pour bâtir, dans la rue Abadie, entre les rues Rocheblave et Dorgenois, Troisième District.

PAR G DE FERIET, encanteur,
Bureau No 42.

SAMEDI 1er décembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, [illegible] [illegible]

Vente positive de vitrines, mobilier, métal, tuyaux de gaz et de magasin—pour cause de transfert de magasin.

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau No 42 rue Royale.

VENDREDI, 30 novembre 1866 à [illegible] heures [illegible] [illegible] [illegible]

Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 29nov

Maison très agréable et à Coin, Nos. 208 et 210 de la rue St-Pierre, briquetée entre poteaux sur la façade, nouvellement peinte et réparée, dans un excellent quartier d'affaires, à un demi îlet seulement du marché Tremé. Egalement un excellent emplacement pour un marchand de bois et de charbon, No 70 de la Promenade Carondelet, en face du Nouveau Bassin.

Succession de Mme Jean Marcia. — Vente pour opérer un partage.

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, rue Royale No. 42.

SAMEDI [illegible] [illegible] [illegible]

Excellente maison en briques et dépendances, au coin des rues Lafayette et [illegible] [illegible] [illegible]

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, rue Royale, No. 42.

SAMEDI, 1er décembre 1866 [illegible] [illegible] [illegible]

PAR FORSTALL & SPEAR.

Vente par ordre des Gardiens du Port.

Cuir!! Cuir!!

PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur.
Salle d'encan, No. 36 rue Bienville.

SAMEDI, 1er décembre 1866, à [illegible] heures, il sera vendu à l'enchère publique [illegible] [illegible] rue Bienville, par ordre et sous la surveillance des gardiens du Port—

T S
N (1) 44 Quatre rouleaux de cuir

avarié à bord du steamer General Grant pendant son dernier trajet de New York à ce port.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 30 nov

100 Pardessus militaires avariés et vendus pour le compte de qui il appartiendra.

PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.
Salle d'encan, No. 36, rue Bienville.

SAMEDI, 1er décembre 1866, à [illegible] heures, il sera vendu à l'encan [illegible] [illegible] 100 pardessus militaires avariés et vendus pour le compte de qui il appartiendra.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 30 nov

Vente de Marchandises avariées pour le compte de qui il appartiendra,

Rubans soie pour chapeaux, Rubans pour ceintures Soieries, Gros de Naples noir et couleur, &c.

PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Bureau No 36 rue Bienville.

SAMEDI le 1er décembre 1866, à 10 heures A. M., il sera vendu à notre salle d'encan No. 36 rue Bienville des marchandises avariées, sans réserve aucune

1500 pièces rubans pour chapeaux de dame, [illegible]
1000 [illegible]
2500 yardes crêpe-lisse [illegible]
100 [illegible] rubans [illegible] [illegible] couleur,
15 [illegible] gros de Naples noir et couleur,
175 douz. gants coton,
40 pièces mousseline couleur

Dentelles valenciennes [illegible] voiles [illegible] [illegible]

— Aussi —

30 pièces tapis, linge fait &c.

Le tout sans réserve et pour le compte de qui il appartiendra 30 nov

Succession de PIERRE PELANNE. No [illegible]

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans

Propriété de prix dans le Deuxième District, 128 arpents dans le [illegible] banque des Citoyens, réduites à 117 acres [illegible] [illegible] de la dite banque

PAR FORSTALL & SPEAR.
PLACIDE J. SPEAR, encanteur
Salles de vente No 36 rue Bienville.

VENDREDI 30 novembre 1866 à midi [illegible] [illegible] [illegible]

Propriété améliorée dans le Troisième District, face à la rue Morales

PAR FORSTALL & SPEAR.
PLACIDE J. SPEAR, Encanteur,
Salle de vente No 36 rue Bienville.

SAMEDI, 1er décembre 1866, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible] [illegible]

Vente péremptoire de Mulets A No 1, Chevaux, Camions, Drays, Harnais, &c., &c.

PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Salle de vente No 36 rue Bienville.

SAMEDI 1er décembre 1866 à [illegible] heures du matin [illegible] [illegible] entre Commune et Canal, pour liquidation de Société—

[illegible] mulets [illegible]
[illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]
16 drays,
16 paires harnais,
1 lot vieux harnais

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 27 nov